

Hebdo Rive Nord 2/04/2006

Près de 10 M \$ pour le transport collectif

*Un plan régional est
présentement en cours de
réalisation*

> Philippe Beauchemin
beaucheminp@transcontinental.ca

A fin de répondre à une demande de plus en plus croissante, le Conseil régional de transport de Lanaudière (CRTL) travaille présentement à la réalisation d'un plan régional de transport adapté aux demandes des contribuables.

Certains grands projets de transport, tels l'arrivée du train de banlieue et le prolongement de la voie réservée de l'A-25 en direction nord à partir de l'A-440 (sous la responsabilité de l'Agence métropolitaine de transport), auront pour effet de « diminuer les temps de parcours, d'offrir un service élargi et d'améliorer la qualité du service aux usagers du transport collectif de Lanaudière », mentionne la direction générale du CRTL.

L'organisme entend également se doter progressivement d'autobus à plancher surbaissé permettant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Il est également prévu que toute nouvelle structure de transport collectif des personnes soit accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite lors de son implantation.

« Le CRTL est conscient des responsabilités qui lui sont dévolues, mentionne par voie de



Des usagés du transport adapté avaient réclamé une amélioration des services lors d'une récente rencontre des maires de la MRC L'Assomption. (Photo: Roger Lacoste)

communiqué la directrice de l'organisme. À cet égard, des efforts considérables sont déployés afin de tenir compte des disparités de chacune des municipalités. Tel que vous pourrez le constater, un apport financier important est consacré au transport collectif dans la région de Lanaudière. Avant la mise en place du CRTL, les municipalités de Lanaudière versaient une somme de 6 662 964 \$. En 2006 elles verseront 9 234 815 \$, soit une augmentation de 46 %. Les investissements ainsi consentis pour améliorer la desserte de transport collectif démontrent bien la volonté du CRTL d'offrir citoyens de Lanaudière un service de transport collectif plus performant et mieux adapté à leurs besoins ». Cela devrait plaire au Regroupement des Usagers de Transport Adapté de Lanaudière qui soulignait, encore tout récemment, que l'interconnexion entre les MRC est toujours « déficiente ».

« Il y a encore de graves problèmes de transport dans la région et ce, tant au niveau scolaire que récréatif et loisirs, notait d'ailleurs Natalie Savard, coordonnatrice au RUTAL, lors d'une récente entrevue. Il y a six MRC dans Lanaudière et autant d'équipes qui s'occupent de transport adapté. Il faut harmoniser tout ça ».

À ce titre, le CRTL rappelle que chacune des municipalités régionales de comté (MRC) de la région de Lanaudière a la responsabilité de définir les services offerts à l'intérieur des limites de son territoire et des services qu'elle offre vers d'autres territoires. La MRC est également responsable de la qualité des services qui y sont offerts. Toutefois, la réciprocité des services sur l'ensemble du territoire de Lanaudière relève des compétences du CRTL. Actuellement, il y a 4 600 usagers du transport adapté sur le territoire lanauois.